

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du  
31 Janvier 2019

Secrétaire de Séance : PASSAQUI Emmanuel

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf :

Monsieur LEGAIN Rémi excusé et Monsieur Laurent FUMEY non excusé.

~~~~~

**1. Subvention école Sainte Bénigne :**

- L'Ecole Sainte Bénigne d'Arc et Senans demande une subvention de 328,00 € pour les 2 enfants de Fourg scolarisés dans cette établissement pour un programme pédagogique de labélisation « école bilingue en 2022 ».

Subvention refusée à l'unanimité par le conseil municipal.

**2. Délibération ONF :**

Accord du conseil municipal pour la vente des parcelles suivantes :

- Parcelles résineux : 47 49 51 52 53 54 55,
- Parcelles résineux sur Jura : 37 38 42 43 44,
- Parcelles affouage : 10 12 15 61.

**3. Délibération dépenses du ¼ des investissements attendu budget 2019:**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*, permettant l'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissements par anticipation budgétaire.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 hors chapitre 16 : 378.500,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **94.625,00 €**,

**Soit le ¼ de 378.500,00 €**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 202 Frais documents urbanismes : 6.875,00
- 2041512 GFP rat : Bâtiments, installation : 20.000,00
- 21311 Hôtel de ville : 20.000,00
- 21318 Autres bâtiments publics : 8.750,00
- 2151 Réseaux de voirie 5.000,00
- 21534 Réseaux d'électrification 14.000,00
- 21538 Autres réseaux 20.000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

**4. Encaissement chèque AVIVA :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire d'encaisser le chèque émis par AVIVA correspondant au solde des travaux de réparation suite à l'orage de la nuit du 5 au 6 juin 2018, valeur du chèque : 723,06 €.

**5. Délibération revalorisation de l'indice brut concernant les indemnités des élus locaux:**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales, publié au JO de la République Française du 27 janvier 2017.

Soit une augmentation de : 2 € 74 net pour Monsieur le Maire,

1 € 06 net pour les Adjointes.

Accord du conseil municipal l'indice brut passe de 1025 à 1027.

## 6. Travaux :

Devis FCA : 1.904,00 € TTC pour nettoyage de la façade pignon nouvelle mairie et totalité des pavés de ce bâtiment communal.

Devis accordé à l'unanimité.

Devis Jura PVC : 2.052,00 € TTC pour la fourniture et la pose d'une marquise au-dessus de la porte de la nouvelle Mairie.

Devis accordé à l'unanimité.

Devis Chemin de l'Etang :

- Devis CUENOT : 11.400,00 € TTC

- Devis COLAS : 11.700,00 € TTC

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise CUENOT.

Nouveaux créneaux horaires pour la réservation de la salle des Fêtes :

| <u>Location de la salle</u>   | <u>Euros</u> |
|-------------------------------|--------------|
| Vendredi 20 h au Lundi 8h     | 160          |
| Vendredi 20 h au Dimanche 20h | 140          |
| Vendredi 20 h au Dimanche 8h  | 120          |
| Samedi 8h au Dimanche 8h      | 85           |
| Samedi 14h au Lundi 8h        | 140          |
| Samedi 14h au Dimanche 12h    | 85           |
| Samedi 14h au Dimanche 20 h   | 120          |
| Samedi 18h au Dimanche 12h    | 70           |
| Samedi 18h au Dimanche 20h    | 85           |
| Samedi 18h au Lundi 8h        | 120          |
| Dimanche 8h au Lundi 8h       | 85           |
| Dimanche 8h au Dimanche 20h   | 70           |
| Heure de dépassement          | 5            |
| Apéritif                      | 40           |
| Association                   | 40           |

| <u>Location du matériel</u>     |    |
|---------------------------------|----|
| 1 table et 8 chaises ou 2 bancs | 3  |
| Couverts ( 50 max.)             | 7  |
| Couverts (100 max.)             | 14 |

Location chapiteau dans village de Fourg 60

Le Maire  
Pascal DUGOURD